

CONSEIL MUNICIPAL du 28 FÉVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt huit février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Mr. J-Claude BADAIRE		
Mme Michelle PRUNEAU		
Mme Mauricette ODRY		
Mme Catherine SIMONNEAU		
Mme Anne-Laure THOMAS		
Mme Murielle VILLATTE		
Mr. J-Pierre BEDU		
	Mr. Claude BORNE	Mr. J-Claude BADAIRE
	Mr. Marc DEFOSSE	Mme Anne-Laure THOMAS
Mr. Damien DIOT		
Mr. Claude MONTAIGU		
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
18 février 2016	18 février 2016	Anne-Laure THOMAS

Approbation du compte rendu du 21 janvier 2016

FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA 2013 :

Suite à l'intervention de Monsieur Jean-Noël CARDOUX auprès de Monsieur le Préfet du Loiret, et suite à une instruction du 08 février 2016, modifiant les données applicables lors des opérations telles que la construction d'un commerce dont le gérant est assujetti à la TVA, et en collaboration avec les services fiscaux, il est proposé à la Commune de Saint Florent le Jeune :

- L'assujettissement du loyer et récupération par la voie fiscale de la TVA,
- Le non assujettissement du loyer à la TVA synonyme de bénéfice du FCTVA.

Le Conseil entend ces explications et décide de ne pas assujettir le loyer à la TVA, et par conséquent pouvoir bénéficier du FCTVA.

Il charge par conséquent Monsieur le Maire de revenir sur les démarches engagées fin 2015, à savoir :

- Annulation du Budget Commerce, auprès de la trésorerie de Sully sur Loire,
- Annulation du numéro de SIRET auprès de l'INSEE,
- Annulation du numéro de TVA auprès de la SIE (Services Impôts aux Entreprises) de Gien.

ADHÉSION A L'EPFLI :

Suite à la lecture du courrier de l'EPFLI en date du 02 février 2016, informant de la demande d'adhésion de la Commune de DONNERY, le conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte l'adhésion de cette commune

ÉTUDE DE DEVIS RELATIFS AU POMPAGE ET L'ÉPANDAGE DES BOUES DE LA LAGUNE :

Les sociétés VALTERRA et MEYER ont fait parvenir leurs devis respectifs en ce qui concerne l'étude du plan d'épandage, le pompage et l'épandage ainsi que le suivi agronomique des boues de la lagune. Le détail se décompose ainsi :

POUR UN VOLUME de BOUE ESTIMÉ à 1000 m3

N°	ENTREPRISE	DESCRIPTION de l'OPÉRATION	Total HT	TVA	Total TTC	Fait
1	MEYER	Sondage pour estimation du volume des boues	530,34 €	10,00%	583,37 €	En 2015
2	VALTERRA	Analyse des boues lors de la bathymétrie	958,40 €	10,00%	1 054,24 €	En 2015
3	VALTERRA	Étude de plan d'épandage - Dossier Loi sur l'eau	3 065,00 €	10,00%	3 371,50 €	A faire
4	MEYER	Pompage de l'eau -> Lagune 1 vers Lagune 2	2 362,08 €	10,00%	2 598,29 €	A faire
		Pompage des boues liquides "Version épandage sur terres agricoles"	15 170,00 €	10,00%	16 687,00 €	A faire
Moyenne 17,53208 le m3		S/Total Opération 4 =	17 532,08 €		19 285,29 €	
4	VALTERRA	Pompage de l'eau -> Lagune 1 vers Lagune 2	0,00 €	10,00%	0,00 €	A faire
		Pompage des boues liquides "Version épandage sur terres agricoles"	15 835,55 €	10,00%	17 419,11 €	A faire
Moyenne 15,83555 le m3		S/Total Opération 4 =	15 835,55 €		17 419,11 €	
5	VALTERRA	Suivi Agronomique des épandages	1 912,00 €	10,00%	2 103,20 €	A faire
			Avec Entreprise MEYER en Opération 4 = 24 759,99 € TTC			
			Avec Entreprise VALTERRA en Opération 4 = 22 893,81 € TTC			

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, décide de confier la fin des travaux à la société VALTERRA pour un montant de 22 893,81 € TTC. Cette opération sera imputée au compte 615 (entretien et réparations), sur le Budget Primitif Eau et Assainissement 2016. Il charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement ce dossier.

DEMANDE DE 2 FONDS FACC :

A l'occasion de la fête de la Saint-Florent, deux spectacles seront proposés afin d'animer le week-end du 25 et 26 juin 2016.

- o Le Samedi 25 juin 2016 l'Association IMPROVIZ propose « Cœur de Braco » pour un montant de 680,00 €TTC.
- o Pour le dimanche 26 juin 2016, l'association IMPROVIZ propose « un spectacle de rue, Phil et Laure » pour un montant de 500,00 €TTC.

Le Conseil accepte ces **2 devis** et charge Monsieur le Maire de :

- Solliciter le Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes,
- De signer les pièces nécessaires à ce dossier,
- Décide que le financement de cette prestation sera pris sur les fonds propres de la Commune.

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'Association Saint Florent Loisirs se charge des frais de la SACEM.

DEMANDE DE FINANCEMENT DU FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2016 :

Madame BERGEVIN, Présidente du Comité des Fêtes de Saint Florent sollicite la Commune afin d'acheter le feu d'artifice qui sera tiré le samedi 16 juillet 2016. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte cet achat. Un devis sera demandé aux établissements BÉLIER.

MISE EN NON VALEUR :

La Trésorerie de Sully sur Loire, a fait parvenir à la Mairie une demande de mise en non valeur d'une créance due par une personne en situation de surendettement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil accepte cette opération d'un montant de 576,85€ et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à cette opération.

DEVIS ÉLECTRICIEN POUR L'ESPACE SOLOGNE :

Trois blocs de secours sont défectueux, à l'Espace Sologne. La société JLN SERVICES ayant procédé à la mise en sécurité de ce bâtiment, a été contacté pour un devis. Ce dernier s'élève à 910,00 € TTC. Le conseil après en avoir délibéré, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Suite à la réunion de conseil du 21 janvier 2016, un devis a été demandé à l'entreprise LANIESSE, relatif à la couverture de la bibliothèque. Ce dernier s'élève à 7 308,00€TTC. Au vu du montant des travaux, et l'état de non urgence, le Conseil à la majorité décide de remettre ces travaux plus tard.

PLAQUES DE PLAFOND A L'ÉCOLE :

Après les pluies abondantes de ces derniers jours plusieurs plaques du plafond de l'école ont été détériorées. Nous avons dû dans l'urgence faire intervenir l'entreprise de couverture LANIESSE pour contrôler la toiture. Les employés sont chargés de suivre de près l'évolution de ce dossier.

BADAIRE Jean-Claude Maire	THOMAS Anne-Laure Conseillère	MONTAIGU Claude Conseiller	BORNE Claude Conseiller Pouvoir à M. Badaire
PRUNEAU Michelle 1e Adjointe	DIOT Damien Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère	VILLATTE Murielle Conseillère
ODRY Mauricette 2e Adjointe	DEFOSSE Marc Conseiller Pouvoir à Mme Thomas	BEDU Jean-Pierre Conseiller	